

La situation actuelle de l'aménagement sur le plan national et régional des villes et des campagnes en France

Autor(en): **Millet, M.R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **20 (1948)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-123131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La situation actuelle de l'aménagement sur le plan national et régional des villes et des campagnes en France

Par M. R. MILLET,
urbaniste en chef du Ministère de la reconstruction
et de l'urbanisme.

Actuellement, en France, l'aménagement sur le plan national des villes et des campagnes est peu étudié. La raison de cette carence tient au fait que la législation de l'urbanisme date de près de trente ans, mais n'est appliquée pratiquement que depuis 1945 par les services de l'Etat créés par la loi du 15 juin 1943.

La France est un vieux pays dont le réseau de communications est très dense et l'équipement public important. L'aménagement de cet ensemble s'impose, mais sous la forme d'une réorganisation rationnelle et non d'une création nouvelle.

Notre équipement public a suivi avec un certain retard les mouvements de population et cette situation a contribué au déséquilibre des finances locales et a eu pour conséquence d'obliger l'Etat à accepter des charges trop considérables.

Le plan national a pour but de répartir les différentes activités économiques sur l'ensemble du territoire, en employant concurremment les moyens suivants :

1. Rectification des limites administratives ;
2. Etablissement d'un zonage ;
3. Remembrement rural et urbain ;
4. Amélioration de l'habitat existant ;
5. Construction de nouvelles habitations.

La mise en œuvre de ces moyens réclame obligatoirement à la base une coordination complète de toutes les administrations et de toutes les autorités.

Cette coordination, presque inexistante il y a quelques années, fonctionne maintenant d'une manière satisfaisante à l'échelon local par le jeu des projets d'aménagement communaux ou de projets de groupements de communes formant agglomérations dans lesquels l'urbanisme a déjà prouvé qu'il était source d'économie.

Profitant de cette expérience et tenant compte de notre échelle géographique, de notre équipement existant et de nos ressources financières actuelles et prévisibles, nous pensons que, malgré l'absence d'un plan apparent, le plan national d'aménagement et les plans régionaux se précisent chaque jour par suite de l'activité des services cohérents ayant une unité de vue totale sur l'ensemble du territoire et la capacité de traiter les problèmes régionaux et locaux en accord avec leur cadre.

Nous pouvons conclure en disant qu'il serait certainement indispensable dans un proche avenir, de concrétiser par un plan unique tous les projets approuvés et que ce travail nous révélerait indiscutablement des améliorations possibles, mais nous entendons surtout signaler que malgré l'absence de ce plan national, une politique réaliste dans ses grandes lignes et souvent opportune dans les détails, nous a permis de traiter sans attendre et sans grosses erreurs des réalisations que les populations exigeaient immédiates et que la mise en train d'un plan général aurait malheureusement retardé.

(Congrès international pour l'habitation et l'urbanisme.)

ÉLECTRICITÉ HENRI CAVÉ

Diplômé fédéral

Lausanne - Place Riponne 5 (Maison du Commerce) - Tél. 2 53 18

LOCATION D'ÉCHAFAUDAGES

Belet & C^{ie}

LAUSANNE, 20-22, rue des Deux-Marchés, Tél. 2 82 51

Le vrai spécialiste **Barbey & Cie S.A.**

Carrelages

Revêtements

Pose par spécialistes

LAUSANNE

GARE DU FLON, AV. J.-J.-MERCIER 9 - TÉL. 2 62 60

W. TISCH-REYMOND

Parqueteur

Maupas 65 **LAUSANNE** Tél. 3 15 01

BRIQUETERIE TUILERIE ET POTERIE DE RENENS

RENENS-LAUSANNE

Tél. 4 92 44

Ch. postaux II/393

Tous les articles terre cuite pour la construction
Drains pour assainissement du sol